



Avantage
maximum

Assurance voyage de Co-operators - Résumé

EN CAS D'URGENCE MÉDICALE EN VOYAGE, VEUILLEZ COMPOSER (24 HEURES SUR 24) LE :

1 888 440 2667
(sans frais) du Canada et des États-Unis

1 416 340 1316
(à frais virés) depuis d'autres pays

IMPORTANT : Dans le cas d'hospitalisation d'urgence, vous DEVEZ en informer l'assistance en cas d'urgence médicale en voyage dans les 48 heures qui suivent, sinon vos prestations seront limitées.

PROTECTION SUPPLÉMENTAIRE À L'EXTÉRIEUR DU CANADA

Si vous prévoyez vous absenter du Canada plus longtemps que la période accordée dans la Protection à l'extérieur du Canada (par exemple, si vous vous absentez pendant 120 jours et que votre garantie collective prévoit 90 jours), vous pouvez souscrire une police individuelle auprès de Co-operators Compagnie d'assurance-vie pour couvrir les jours additionnels passés à l'extérieur du pays.

Si vous désirez souscrire une police individuelle pour vous protéger à l'expiration de votre protection à l'extérieur du Canada, veuillez communiquer avec Co-operators Compagnie d'assurance-vie en composant le 1 800 379 8628.

 **the co-operators**

Barème des prestations

TITULAIRE DU CONTRAT : JOHNSTON GROUP INC.
NUMÉRO DE POLICE : 7949

L'assurance voyage est offerte par la Protection à l'extérieur de la province et du Canada en cas d'urgence médicale du Johnston Group Inc. Le régime couvre les soins médicaux d'urgence donnés à la personne assurée à l'extérieur de sa province ou de son pays de résidence. Par l'entremise d'Allianz Global Assistance, Co-operators Compagnie d'assurance-vie se charge de tous les services d'assistance médicale d'urgence.

Hospitalisation	Frais raisonnables et courants
Frais d'un médecin	Frais raisonnables et courants
Services de diagnostic	Frais raisonnables et courants
Services paramédicaux	250 \$ par praticien admissible
Médicaments sur ordonnance	Provision pour 30 jours
Services d'ambulance	Frais raisonnables et courants
Appareils médicaux	Frais raisonnables et courants
Soins d'infirmier privé	Jusqu'à concurrence de 5 000 \$
Protection à l'égard d'un traitement médical reçu à l'extérieur du Canada sur recommandation d'un médecin	Jusqu'à concurrence de 50 000 \$ la vie durant
Transport d'urgence par voie aérienne	Frais raisonnables et courants
Transport jusqu'au chevet du malade	Transport en avion aller-retour en classe économique plus le versement d'une somme allant jusqu'à 150 \$ par jour, jusqu'à concurrence de 3 000 \$
Retour du compagnon de voyage	Aller simple en avion
Traitement d'accidents dentaires	Jusqu'à concurrence de 2 000 \$
Repas et hébergement	Jusqu'à concurrence de 150 \$ par jour et de 3 000 \$ par voyage
Retour du véhicule	Jusqu'à concurrence de 5 000 \$
Retour de la dépouille	Jusqu'à concurrence de 5 000 \$
Frais accessoires	Jusqu'à concurrence de 250 \$

Pour toute question concernant la police d'assurance, veuillez communiquer avec le Centre de service au 1 888 558 7609